

# **Le Code civil a 220 ans !**

## **Travaux préparatoires et éditions**

***Exposition à la BU des Deux Lions, mars 2024.***

---

### ***Procès-verbaux du Conseil d'État, contenant la discussion du projet de Code civil***

Quand le Premier Consul ordonne la réunion des lois civiles en un *Code civil des Français*, c'est une entreprise de très longue haleine qui arrive enfin à son terme. Souhaitée depuis longtemps par les États Généraux, esquissée par le chancelier d'Aguesseau entre 1731 et 1747, l'unification du droit est tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle un cheval de bataille des juristes et des philosophes, scandalisés par la diversité du droit coutumier et des systèmes juridiques d'un pays éclaté en particularismes.

Elle devient dès 1789 une revendication essentielle de la Révolution et les projets de code civil fleurissent, notamment ceux de Cambacérès, présentés en 1793, 1794 et 1796. Mais la situation politique est alors trop instable. Le 18 brumaire et le retour à l'ordre dont Napoléon Bonaparte se veut l'incarnation redonnent un nouvel espoir à ceux qui souhaitent qu'un tel texte soit enfin établi.

Le 24 thermidor an VIII (12 août 1800), une commission est finalement désignée pour rédiger le projet de Code civil. Composée de quatre membres, Tronchet, Bigot de Prémane, Portalis et Malville, tous praticiens du droit modérés ayant souvent mal vécu la tourmente révolutionnaire, elle présente un premier projet dès le 12 janvier 1801. Après consultation des tribunaux d'appel et de cassation, les travaux du Conseil d'État s'étirent de la fin de l'an IX au début de l'an XII. Le projet, d'abord étudié par la section de la législation, est ensuite discuté en 107 séances plénières dont 55 présidées par Bonaparte.

Au cours de l'avancée des travaux, leurs procès-verbaux paraissent en 5 volumes en 1803 et 1804. Les procès-verbaux sont tous rédigés par Jean-Guillaume Locré de Boissy (1758-1840), secrétaire général du Conseil d'État du 24 décembre 1799 à la fin des Cent-Jours. Ce modéré qui bénéficie de la confiance personnelle de Bonaparte, fait paraître en 1805 et 1806 les 5 volumes de son *Esprit du Code Napoléon*, dont le titre souligne la part prise par le Premier Consul, entretemps devenu Empereur.

Aux 5 volumes des *Procès-verbaux du Conseil d'État* s'est ajouté en 1808 une table analytique et raisonnée rédigée par M. Bousquet, malheureusement absente de nos collections.

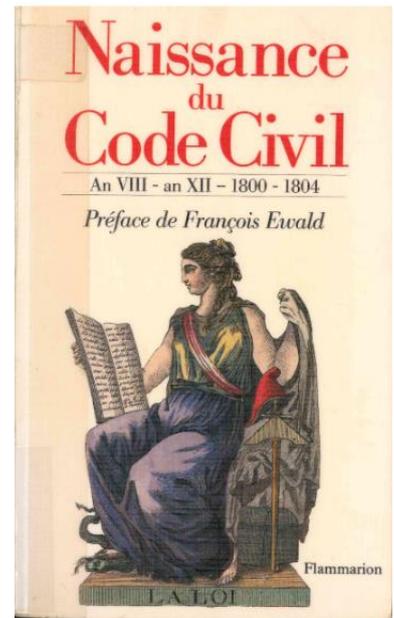
### ***Recueil complet des travaux préparatoires du Code civil***

Natif de Cerisier dans l'Yonne, Pierre-Antoine Fenet (1799-1876) est avocat au barreau de Paris de 1822 à sa mort. C'est un des premiers historiens du Code civil. En 1826, il publie un ouvrage consacré au juriste Robert-Joseph Pothier (1699-1772) dont les travaux ont inspiré les rédacteurs du *Code civil* : *Pothier analysé dans ses rapports avec le Code civil et mis en ordre sous chacun des articles de ce code, ou Les législations ancienne et nouvelle comparées*.

Surtout, il fait paraître en 1827 les 15 volumes de son *Recueil complet des travaux préparatoires du Code civil*. Il aura deux rééditions, en 1836 et 1968. Son prestige est tel auprès des civilistes qu'ils le désignent simplement sous le nom de « Le Fenet ». En 1989, François Ewald et son équipe y ont puisé les nombreux extraits qui constituent la matière de *Naissance du Code civil*.

La table générale, qui figure au début du premier volume, nous donne l'organisation de ce recueil :

- Le tome 1, après un précis historique sur la confection du code civil, reproduit les différents projets de Cambacérès en 1793, 1794 et 1796 et celui de Jacqueminot en 1799, ainsi que le discours de Portalis, le 24 thermidor an VIII, lors de la présentation du projet de code civil par la commission.
- Le tome 2 reproduit le projet de code civil suivi des observations du tribunal de cassation.
- Les tomes 3 à 5 contiennent les observations des différents tribunaux d'appel.
- Les tomes 6 à 15 reproduisent titres à titres les discussions du Conseil d'État, du Corps législatif et du Tribunat, ces discussions se faisant dans l'ordre des titres du codes.



## Éditions du Code civil

Si la BU des Deux Lions ne possède pas d'exemplaire de l'édition originale de *Code civil des Français*, elle n'en conserve pas moins deux éditions fac-simile de 1974 et 1982, auxquelles nous pouvons ajouter celle présentée par Jean-Denis Bredin pour le bicentenaire de 2004. Cependant nos collections conservent d'autres éditions du Code civil parues au XIX<sup>e</sup> siècle.

### Le code civil Dalloz annoté et son concurrent malheureux

Le *Code civil annoté et expliqué d'après la jurisprudence et la doctrine* par Édouard Dalloz et Charles Vergé, avec la collaboration de Jules Janet est paru en 2 volumes en 1873 et 1874, au Bureau de la jurisprudence générale, maison d'édition fondée en 1845 par Désiré Dalloz, le père d'Édouard, alors qu'il publie depuis 1824 le fameux *Recueil de jurisprudence générale*, mieux connu sous le nom de *Dalloz*. Il s'agit l'ancêtre direct du livre rouge aujourd'hui bien connu de tous les juristes français. Cependant, son rythme de parution n'est pas encore annuel, car il faut attendre 1890 pour que s'y ajoute un *Supplément*.

Le *Code civil avec références ou supplément à tous les codes pour les lois, décrets et circulaires ministérielles [...]* collationné sur les textes officiels a été publié par Paul Roy en 1896 chez Paul Roy et Marchal et Billard. L'auteur va publier en 1897 plusieurs autres codes : du commerce, de la pratique notariale, de procédure civile, municipal. Son code civil est le seul à avoir connu que deux éditions, la seconde étant de 1900.

### Des codes publiés dans un seul volume

Intitulé *Les codes, contenant une nouvelle corrélation des articles entre eux, un supplément par ordre alphabétique, renfermant les lois les plus usuelles et une table générale des matières*, l'ouvrage d'Auguste-François Teulet (1799-1877) et Urbain Loiseau (1801-1838) dont nous vous présentons un exemplaire de la 5<sup>e</sup> [et dernière] édition de 1846, a été initialement publié en 1839. Il continuera par la suite à paraître sous les titres *Les codes de la République française* et *Les codes de l'Empire français*. La mort de François Teulet en 1877 marque la fin de sa publication.

Tout autre est le destin de l'ouvrage de Louis Tripiet (1816-1877), *Les codes français collationnés sur les textes officiels*. L'exemplaire présenté ici a été publié en 1877 et se présente comme la 27<sup>e</sup> édition complétée depuis 1870. D'autres suivront jusqu'en 1915. Ainsi le succès de l'ouvrage a-t-il largement survécu au décès de son auteur survenu l'année où a été publié notre exemplaire. Il est vrai qu'après sa mort, les diverses rééditions ont été réalisées à partir de 1889 par Henry Monnier (1851-1920).